

PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 février 2022

Le 08 février 2022 à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Charnizay dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la salle des fêtes sous la présidence de M. Serge GERVAIS, Maire, conformément aux dispositions des articles L2121-7 à L2121-20 du Code Général des Collectivités Locales.

Date de convocation : 03 février 2022

Présents :

Serge GERVAIS, Jean-Paul BOTTIER, Vivien BRUNEAU, Michel CHAIGNEAU, Clémentine DENIS, Denis GARNIER, Annette JULIEN, Guylaine JULIEN, François LACOFFRETTE, Jean-Louis MOREAU, Chantal POINTEAU, Denis RAGUIN

Excusée : Lucie TROTIGNON (pouvoir donné à Serge GERVAIS)

Absente : Émilie BAUDRY

Ordre du jour

- PV de séance des 14 décembre 2021 et 18 janvier 2022 ;
- Devis de réparation « horloge mairie » ;
- Devis de remplacement de la borne incendie au lieu-dit « Les Geais » ;
- Projet éolien « Le Chaiseau » : POUR ou CONTRE la tenue d'une réunion d'information.
- Questions diverses.

Le quorum étant atteint, le maire :

- déclare la séance ouverte à 20 h 01 ;
- invite l'assemblée à désigner la secrétaire de séance en la personne de Mme Annette JULIEN qui se porte volontaire.

Procès-verbaux des séances des 14 décembre 2021 et 18 janvier 2022

L'assemblée délibérante, à la majorité de ses membres présents, par vote à main levée :

- approuve le procès-verbal de séance du 14 décembre 2021, d'une part ;
- ne valide pas en l'état le procès-verbal de séance du 18 janvier 2022, d'autre part, au motif qu'il n'est pas fait mention de la participation de Chantal POINTEAU à l'élaboration du Livret d'accueil.

Devis de réparation de l'horloge de la mairie

Les membres présents entendent le montant du devis de réparation de l'électro tintement de l'horloge de la mairie établi à 2098.80 € TTC par la société BODET et souhaitent comparer avec la proposition d'une installation neuve.

Devis de remplacement de la borne incendie au lieu-dit « Les Geais »

Les membres présents sont informés du remplacement urgent de la borne incendie hors service au lieu-dit Les Geais s'élevant à 2186.76 € TTC.

Projet éolien « Le Chaiseau » : POUR ou CONTRE la tenue d'une réunion d'information

S'en suivent les débats sur les projets éoliens, plus particulièrement à propos de l'enquête publique, qui se déroulera du 17 février 2022 au 18 mars 2022, portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société d'Exploitation Éolienne de Chaiseau en vue de l'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Charnizay et de Le Petit-Pressigny :

- les trois commissaires enquêteurs, nommés par le tribunal administratif d'Orléans, sont venus à la rencontre du maire, informe Serge GERVAIS. Ceux-ci ont pris note de toute la communication faite autour du sujet sensible des éoliennes et ont déconseillé la tenue d'une réunion publique toujours sujette à bousculade, altercation. Par conséquent, M. le Maire a préconisé l'absence de tenue d'une réunion d'information ou de permanence ;
- il faut lutter contre l'invasion des éoliennes réplique Jean-Paul BOTTIER, être à l'écoute, informer la population des tenants et des aboutissants soit par réunion publique soit par permanence des élus. Jean-Paul BOTTIER a précisé qu'il prenait connaissance du dossier déposé en Préfecture et ajouté qu'entre deux maux il faut choisir le moindre : entre assumer la gestion d'une éventuelle bousculade ou altercation ou assumer l'absence d'information objective des habitants de Charnizay, il est préférable de choisir l'aide aux habitants ;
- sommes-nous, nous élu(e)s, aptes à répondre sur ce sujet aux administrés, s'interroge Clémentine DENIS ;
- l'information peut-elle être diffusée aux propriétaires des résidences secondaires via le carnet d'adresses de la mairie, demande Chantal POINTEAU ? Serge GERVAIS accepte et précise que l'annonce légale est parue le 29 janvier dernier dans la Nouvelle République.

Jean-Paul BOTTIER quitte la réunion à 20 h 30, comme il l'avait précédemment indiqué, et donne son pouvoir à Denis GARNIER. Après quelques autres échanges entre les membres présents :

- Serge GERVAIS évoque les parcs éoliens de Oyré/Saint-Sauveur (Vienne) et de Saint-Genou (Indre), redit que le projet du « Gros Chillou » est le projet de trop !
- Denis GARNIER signale que des clients lui ont laissé entendre que si éoliennes il y avait, leurs chiens il n'aurait plus en pension ;

- Chantal POINTEAU s'interroge « si c'était si bien, pourquoi beaucoup de maires sont contre les éoliennes » ?

Puis le maire informe l'assemblée que les commissaires enquêteurs se tiendront à la disposition du public les 26 février et 18 mars 2022 de 9 h 30 à 12 h 30 à la salle des fêtes.

Il soumet ensuite au vote à bulletin secret la question suivante :

«POUR ou CONTRE la tenue d'une réunion publique d'information»

Votants = 13 (11 + 2 Pouvoirs) – Bulletins de vote = 13

POUR = 5 CONTRE = 7 ABSTENTION = 1

Conformément à l'article 11 de l'arrêté préfectoral, du 17 janvier 2022, le conseil municipal se réunira le 15 mars prochain, sans la présence du maire indirectement concerné par le projet de Chaiseau, afin d'émettre un avis sur la demande d'autorisation environnementale unique présentée par la Société d'Exploitation Éolienne de Chaiseau en vue de l'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Charnizay et de Le Petit-Pressigny objet de l'enquête publique qui se déroulera du 17 février 2022 au 18 mars 2022.

Questions diverses

- pour information, le transformateur électrique actuellement sur le terrain de l'ancien bureau de poste sera transféré «rue du Bon Exemple» au niveau du talus du terrain communal de l'école ;
- il est demandé un panneau «voie sans issue» pour Le Colombier.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 heures.